

8/7/2010

# Retraites, une réforme paternaliste

**L**e projet gouvernemental de réforme des retraites devrait permettre, si tout se passe bien, d'avoir en 2020 un déficit d'environ 16 milliards d'euros, concentré sur le régime des fonctionnaires de l'État, au lieu de 45 milliards prévus en l'absence de nouvelles mesures. Elle n'est donc pas inutile. Elle est néanmoins décevante: il aurait été possible de faire tellement mieux!

Le gouvernement annonce l'équilibre pour l'échéance 2018; mais il s'agit d'un équilibre fictif, résultat d'un tour de passe-passe consistant à baptiser «réduction du déficit» la traditionnelle prise en charge par l'État du déficit (15,6 milliards selon les calculs officiels) du régime dont bénéficient ses fonctionnaires.

Quand il voulait montrer la gravité de la situation, le gouvernement prenait en compte ces 15,6 milliards pour annoncer 32,3 milliards de déficit pour 2010. Mais il s'agit maintenant de montrer que les mesures qui vont être soumises au vote des parlementaires sont suffisantes pour rétablir l'équilibre. Or les économies et suppléments

de ressources ne représentent que 29,5 milliards sur 45 milliards de besoin de financement: comment faire?

Le moine de la légende, qui nommait carpe le lapin dont il voulait agrémenter son repas un vendredi de Carême, apporta la solution: baptiser «ressource» le déficit gênant!

Une simulation, présentée il y a quelques semaines par le Conseil d'orientation des retraites (COR), a montré l'impact très insuffisant de la seule augmentation de la durée requise pour obtenir le taux plein avant 65 ans. Le gouvernement a été bien inspiré de ne pas suivre cette voie, préconisée à la légère par la CFDT: se contenter de dispositions qui n'auraient réduit le déficit en 2020 que de 10 % par rapport au niveau prévu en l'absence de mesures eût été irresponsable.

Fallait-il pour autant ne pas autoriser, sauf cas particuliers, les départs à la retraite avant 62 ans? L'efficacité du relèvement des âges légaux de la retraite (les 60 et 65 ans actuels) a été démontrée par la simulation du COR, mais il existait

une autre possibilité, laissant davantage de choix aux assurés sociaux, et encore plus efficace: jouer sur le taux de la pension, et instaurer une retraite à la carte avec neutralité actuarielle.

**À la liberté et à la responsabilité individuelles, conformes au principe de subsidiarité, les pouvoirs publics ont préféré une solution dirigiste.**

Chacun aurait pu liquider sa pension à 60 ans, mais avec un taux inférieur à 50 %, révisable chaque année en fonction des évolutions économiques et démographiques. Pour éviter sa propre paupérisation, il aurait suffi à chaque assuré social de partir plus tard: grâce à la neutralité actuarielle, la pension mensuelle augmente alors non

seulement parce que l'on a plus de trimestres ou de points, mais aussi parce que, liquidée plus tard, elle est touchée moins longtemps (2). Chacun aurait pris en main son propre destin, au lieu de se voir contraint par l'État.

À la liberté et à la responsabilité individuelles, conformes au principe de subsidiarité, les pouvoirs publics ont préféré une solution dirigiste: obliger les Français à se comporter de la manière jugée bonne en haut lieu. Les Allemands, les Américains, les Suédois sont traités avec plus de respect, et leurs systèmes de retraite s'en trouvent bien. Le paternalisme de l'État français ne constitue pas une nécessité technique, mais un choix de société.

Certes, pour que chacun ait réellement le choix de travailler plus longtemps, encore faudrait-il que les emplois se multiplient. Mais croit-on que cela n'est pas tout aussi indispensable si l'on veut que de 60 à 62 ans nos concitoyens obligés de rester «actifs» soient des actifs occupés plutôt que des chômeurs? Aucune réforme des retraites, qu'elle soit dirigiste ou

libérale, ne saurait donner de bons résultats sans de massives créations d'emploi.

La liberté n'est pas le seul principe républicain discuté. Il en va de même de l'égalité: à preuve l'absence dans le projet gouvernemental d'une mise à l'étude de l'unification de notre système de retraites, composé actuellement de trois douzaines de régimes disparates, procurant des avantages très inégaux. On sait que plusieurs années sont nécessaires pour préparer l'unification de l'actuel patchwork; la réforme 2010 était l'occasion de lancer ce travail titanique mais d'une grande utilité, générateur à terme de 3 milliards d'économies sur les coûts de gestion: occasion manquée!

(1) Auteur de *Retraites. Le Dictionnaire de la réforme*, Éd. L'Harmattan, 2010.

(2) Supposons que quelqu'un ait droit à 400 000 € de pension: il est équivalent pour les caisses de retraite de les lui verser en 25 ans à raison de 1 333 € par mois (liquidation à 60 ans), ou en 20 ans à raison de 1 667 € par mois (liquidation à 65 ans).

x le texte envoyé à La Croix portait "qui donne des boutons à nos dirigeants" - Il lui a été substitué "discuté" sans que l'autorisation nous ait été demandée.